



## Commission de gestion et finances - 1436 Chamblon

### Rapport de la Commission de gestion et finances sur le préavis municipal N°05/24 du 09 décembre 2024 relatif au budget pour l'année 2025

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion et finances, composée de Mme Françoise Schenk et de MM. Antoine Rouiller, Bruno Karlen, Damien Degrange et Simon Pilloud, a pris connaissance du préavis 05/24 relatif au budget 2025 et remercie la Municipalité pour les informations et éclaircissements reçus suite au courrier envoyé en date du 11 novembre.

Comme évoqué dans le préavis et pour rappel, la commune a intégré en 2024, un nouveau plan comptable (MCH2). Cette année, nous pouvons comparer les budgets 2024 et 2025 mais la comparaison totale ne pourra se faire qu'à partir de 2026, c'est-à-dire lorsque nous aurons clôturé 2 années avec ce nouveau plan comptable.

Concernant le budget 2025, notre Commission a constaté une augmentation importante relative aux participations d'écologie primaire et secondaire (comptes 2120.3612.01 et 2130.3612.01 en page 14). Cependant, celle-ci s'explique par l'augmentation du nombre d'élèves qui seront scolarisés en 2025 (66 élèves au total).

Notre Commission a également remarqué une augmentation de l'ordre de 50% du compte 6290.3621.01, relatif aux transports publics. Il nous a été indiqué par la Municipalité que suite à la suppression de l'arrêt « La Brinaz » qui dessert actuellement les communes de Grandson, Montagny-près-Yverdon et Valeyres-sous-Montagny, une augmentation du nombre de bus nous a été imposée. Ce point a aussi un impact indirect sur la budgétisation du compte « Péréquation financière et compensation des charges aux cantons – part au déficit des transports ». Malgré les coûts engendrés, la Municipalité nous a relevé le caractère positif des 6 courses supplémentaires qui en découlent.

Une erreur dans le montant de la subvention accordée pour l'entretien des berges (compte 0290.4631.01, page 12) a été identifiée par notre commission et communiquée à la Municipalité. Il s'agit d'un montant de subvention de CHF 4'200 et non de CHF 6'000.

Concernant l'éclairage des lampadaires LED, notre commission s'est interrogée sur les lampadaires de la Route des Casernes qui étaient parfois allumés en journée mais éteints la nuit. La Municipalité nous a indiqué avoir avisé l'Armée qui gère cette zone, une pièce doit être changée prochainement.

Nous relevons également une nouvelle augmentation de la taxe forfaitaire pour les ordures ménagères (compte 7300.4240.02). Il nous a été expliqué que cette dernière est basée sur les comptes 2022/2023 où des charges uniques étaient présentes dans les comptes et que celles-ci n'avaient pas été reportées. En revanche, sans changements importants ou mauvaises surprises, la fonction sera probablement désormais équilibrée.

Pour terminer, le budget 2025 fait ressortir un bénéfice avant amortissement de CHF 267'870 et après les amortissements obligatoires du patrimoine financier, une perte présumée de CHF 82'630.

#### **Recommandation**

Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil général :

**Article 1 :** D'adopter le budget de fonctionnement pour l'année 2025 tel que présenté par la Municipalité.

Chamblon, le 09 décembre 2024

Damien  
Degrange

Bruno  
Karlen

Simon  
Pilloud

Antoine  
Rouiller

Françoise  
Schenk

